

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE

de

COULOUNIEIX-CHAMIERES

(Dordogne)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Juin 2010

L'an deux mil dix, le quinze juin à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, Mr Yves LE ROUZIC, Mme Claude DERAMCHI, Mme Danièle LEFEUVRE (mandataire Mr BARBARY), Mr Francis CORTEZ (mandataire Mme RIVIERE) , Mme Frédérique RIVIERE, Mr Jean-François MARTINEAU, Mr Bernard BARBARY, Mme Bernadette BERTHELOT, Mr Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, Mr Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (mandataire Jean-François MARTINEAU), Mr Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, Mr Keith HALSON, MM André DESCHAMPS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE) Philippe VALEGEAS, Mlle Sophie DUCHER, MM Guy MACOUIN, Mr Michel DASSEUX, Mme Mireille BORDES (arrivée à 19 H 15), Mr Patrick CAPOT, Mme Arlette ESCLAFFER, Mr Hamid EL MOUEFFAK, Mme Ginette UROZ, Mme Marie-Claire SARLANDE.

ASSISTAIENT : Mr Daniel LATOUR, Directeur Général des Services, MM. Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Yohann TOSTIVINT, Administration Générale, Mr Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mmes Patricia AMELIN, Directrice Générale Adjointe, Martine DUCOURNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle Sophie DUCHER

La séance est ouverte à 19 H par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mr le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point concernant la modification des tarifs de l'accueil périscolaire (étant précisé qu'il a eu l'aval des services de la légalité pour le faire).

Accord du conseil municipal.

Point 1. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 03 Février 2010, le tableau des effectifs communaux avait été réactualisé. Afin de tenir compte des modifications intervenues depuis, il est proposé aux

membres du Conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs.

CADRE D'EMPLOIS	Nombre de Postes						
	ANCIENNE SITUATION			a créer	NOUVELLE SITUATION		
	Effectifs autorisés en FEVRIER 2010	Postes pourvus en FEVRIER 2010	Postes disponibles en FEVRIER 2010		Effectifs autorisés en JUIN 2010	Postes pourvus en JUIN 2010	Postes disponibles en JUIN 2010
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur Général des services	1	1	0		1	1	0
Attaché principal	2	0	2		2	0	2
Attaché	4	3	1		4	3	1
Rédacteur Chef	3	3	2	2	5	5	0
Rédacteur Principal	2	2	1	1	3	1	2
Rédacteur	7	4	3		7	3	4
Adjoint Administrat.principal 1° classe	10	6	4		10	5	5
Adjoint Administrat.principal 2° classe	6	2	4		6	2	4
Adjoint Administratif de 1°classe	11	7	4		11	7	4
Adjoint administratif de 2° classe	19	13	6		19	11	8
FILIERE TECHNIQUE							
Ingenieur principal	2	1	1		2	1	1
Ingénieur territorial	1	0	1		1	0	1
Technicien supérieur territorial Chef	1	0	1		1	0	1
Technicien supérieur territ.Principal	2	0	2		2	0	2
Technicien supérieur territorial	0	0	0	1	1	0	1
Controleur Chef	1	1	0		1	1	0
Contrôleur de travaux Principal	1	0	1		1	0	1
Contrôleur de travaux	5	0	5		5	0	5
Agent de maîtrise principal	18	12	6		18	11	7
Agent de maîtrise	15	4	11		15	4	11
Adjoint techn. principal de 1° classe	14	13	1		14	13	1
Adjoint technique principal 2°classe	20	9	11		20	9	11
Adjoint technique de 1° classe	10	3	7		10	3	7
Adjoint technique de 2° classe	50	40	10		50	40	10
FILIERE ANIMATION							
Animateur Chef	3	3	0		3	3	0
Animateur territorial principal	2	0	2		2	0	2
Animateur territorial	2	2	0		2	2	0
Adjoint animation principal 1° classe	1	0	1		1	0	1
Adjoint animation principal 2°classe	2	0	2		2	0	2
Adjoint animation 2° classe	4	3	1		4	4	0
FILIERE SOCIALE							
A.T.S.E.M. 1ère classe	1	1	0		1	1	0
A.T.S.E.M. 2ème classe	3	0	3		3	0	3
Educatrice Jeunes Enfants	1	0	1		1	0	1
Educateur Chef jeunes enfants	1	1	0		1	1	0
Adjoint social 2ème classe	1	0	1		1	0	1
Assistant SP ens. Artistique	1	1	0		1	1	0
FILIERE CULTURELLE							
Adjoint du patrimoine princ.2°classe	1	1	0		1	1	0
Adjoint du patrimoine 2ème Classe	3	3	0		3	3	0
FILIERE SPORTIVE							
Conseiller terr. Des act Phys et sport	1	1	0		1	1	0
Opérateur des act. Phys. Et sportives	1	1	0		1	1	0
	233	141	96	4	237	138	99

Arlette ESCLAFFER.

Evolution du personnel

En juin 2008, le nombre d'agents titulaires était de 138, soit (+2) qu'en octobre 2007 date de dernière mise à jour avant votre élection

En février 2010, 1 an et demi après, le nombre d'agent augmente et passe à 141 soit (+3) donc au total (+5) c'est sûrement qu'il y avait des besoins

En Juin 2010 vous décidez de ramener le nombre d'agent à 138, pour faire des économies et ne pas augmenter les impôts. Vous vous plaisez à dire que dorénavant vous ne remplacerez plus systématiquement le personnel partant en retraite !

Si dans l'absolu le nombre d'agents titulaires revient à son niveau d'il y a deux ans, la répartition en est profondément modifiée puisqu'on observe (+ 4) agents dans la filière administrative (catégorie A et B+), (+2) dans la filière animation, (+1) dans la filière culturelle (ce qui correspond à 7 embauches nouvelles) mais à (- 7) agents dans la filière technique et c'est ce qui me pose problème.

Quant on regarde d'un peu plus près :

En deux ans, la ligne du personnel titulaire a augmenté de 10,06% soit 237 633 € et la ligne du personnel contractuel a augmenté de 60% soit 232 366 €.

Vous avez embauché 2 contractuels de haut niveau à l'indice brut 864 (env 4000€ par mois) et 1 à l'indice 676 (environ 3115€) ce qui représente + ou - la valeur de 8 emplois au SMIC

Il est grand temps, en effet, de parler d'économies mais en supprimant les petits emplois titulaires.

Dans la filière technique, les agents sont chargés de l'entretien du patrimoine communal, le personnel était-il en surnombre et pas suffisamment occupé ou les besoins auraient-ils diminués ?

- moins de surfaces à nettoyer dans les bâtiments publics, je ne crois pas
- moins de surfaces d'espaces verts et de km d'accotements à tondre , moins de massifs à fleurir, je ne crois pas
- moins de km de routes dégradées à réparer, ce n'est pas ce que vous dites compte tenu des intempéries de cet hiver
- moins de travaux de peinture dans les bâtiments publics, je ne crois pas
- moins de manifestations sportives culturelles ou d'animations à mettre en place, sûrement pas,

Alors comment justifiez-vous cette diminution du personnel titulaire et le non remplacement de ceux qui partent à la retraite ? Comment y palliez vous ?

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour y répondre :

- on demande un effort supplémentaire aux agents pour faire des économies, alors pourquoi embaucher dans les autres filières et ne pas demander la même chose à tous
- on demande aux agents de faire des heures supplémentaires, si elles sont payées elles coûtent plus cher, si elles sont récupérées elles désorganisent les services
- on limite le personnel titulaire mais en contre partie on embauche du personnel contractuel, des CDD ou on utilise des salariés de la régie de quartier, suivant les saisons et les besoins
- on confie des marchés au privé, pour faire ce qui ne peut plus être fait par nos agents faute de bras, etc....

Tout ceci ressemble à un choix de politique sociale libérale que je ne cautionne pas

Quand le gouvernement décide d'augmenter le nombre d'élèves par classe et donc de diminuer le nombres d'enseignants, vous n'approuvez pas ?

Quand le gouvernement décide de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, vous n'approuvez pas ?

Quand le chômage augmente et que l'emploi précaire se généralise de plus en plus dans notre pays, vous n'approuvez pas et même vous le dénoncez haut et fort ?

Et pourtant, c'est exactement ce que vous faites aujourd'hui à la mairie de Coulounieix -Chamiers. Je regrette mais je suis déçue, vos discours ne sont pas le reflet de vos actes. Excusez moi Mr le Maire mais j'appelle cela de la gestion à la Sarkozy

Certes, il n'y a pas de mystère pour n'augmenter ni la dette ni les impôts
D'une manière simplifiée, c'est comme le budget d'un ménage :

- soit on n'investit pas,
- soit on baisse le budget de fonctionnement pour dégager de l'auto-financement et investir mais pas sur le dos des petits employés de la mairie, il y a d'autres choix.

Personnellement je ne ferai pas le même que vous, je ne cautionnerai pas vos propositions et vous permettrez que je m'abstienne.

Jean-Pierre ROUSSARIE :

Mme ESCLAFFER vous êtes le VUVUZELA du groupe dit d'Opposition ! Beaucoup de critiques peu constructives mais pas beaucoup de propositions ! Qu'on nous laisse travailler, on nous jugera à la fin de notre mandat, et je vous le dis en toute amitié, les colomniérois se lassent de votre VUVUZELA !

Nous sommes bien d'accord, une SEULE chose nous intéresse, c'est une BONNE GESTION de la commune de Coulounieix-Chamiers. Nous, nous sommes transparents et nous souhaitons travailler avec vous. Nous vous avons tendu et vous tendons la main. Nous voulons, je le répète une bonne gestion pour Coulounieix-Chamiers et on ne le fera pas au détriment du personnel.

Vous m'avez qualifié de social libéral, de faire de la politique à la Sarkozy, moi, je qualifie vos propos de politique à la petite semaine et je pense que les colomniérois méritent bien mieux que ça ; franchement, vous nous décevez !

Il n'y a pas longtemps, j'ai fait durant 2 heures, un compte-rendu de mandat au cours duquel on a listé tout ce que nous avons fait. Parmi nos réalisations : 22 kms de voirie, 5 kms de trottoirs, mais je ne vais pas tout reprendre.

Au-delà de toute considération, je rappelle que nous ne sommes pas dans la polémique et dois je le rappeler, que le DEBAT DEMOCRATIQUE a été tranché par les électeurs citoyens colomniérois les 9 et 16 mars 2008.

Nos concitoyens ont validé **NOS PROPOSITIONS** de rétablissement des EQUILIBRES FINANCIERS COMMUNAUX, de DESENDETTEMENT PROGRESSIF, de MAITRISE DE LA PRESSION FISCALE, de GESTION RIGOREUSE EN ADEQUATION AVEC **NOS MOYENS** et donc d'INVESTISSEMENTS RAISONNABLES et de gestion scrupuleuse des ressources humaines dans le double cadre des conventions de la fonction publique territorial et dans le respect de TOUS les salariés.

Vos antiennes rodomontades amères, ironiques, (pour ne pas dire méprisantes !), nostalgiques d'un passé révolu sont superfétatoires !!!

Donc en matière de ressources humaines, notre politique est volontariste et rigoureuse et se met en place PROGRESSIVEMENT.

Certes elle est perfectible et évolutive : elle se met en place de façon concertée avec les syndicats, au niveau du C.T.P, en tenant compte de la situation présente, héritière de situations antérieures et de cas dits particuliers que nous essayons de traiter toujours le plus humainement possible !

Nulla chasse aux sorcières, recherche permanente de l'écoute et du dialogue social pour une réelle démocratie sociale avec des moyens attribués aux syndicats en temps et en bureaux ! Et je le répète, dans le cadre d'un climat social calme et apaisé.

Certes, nous avons commencé à restructurer l'administration générale et d'autres services et nous continuerons.

Au niveau des services techniques, nous avons recruté des apprentis qui terminent leur formation et passent leurs épreuves de C.A.P. S'ils réussissent leur examen, je leur demanderais de parfaire leurs connaissances pour qu'ils aillent vers une certaine polyvalence et je me vois mal les remercier. Je pense donc qu'on va les intégrer mais ceci se fera avec le temps.

Nous avons aussi à régler le cas d'auxiliaires contractuels qui travaillent pour la commune.

Nous avons à fortifier l'encadrement des services techniques. J'attends les conclusions de Mr TOUGNE à qui j'ai demandé une étude pour une réorganisation de l'ensemble des services techniques et concevez Mme ESCLAFFER que je suis bien obligé d'établir une concertation avec notre nouveau responsable des services techniques qui m'a demandé un peu de temps pour me rendre ses conclusions.

Donc absorption des auxiliaires contractuels, intégration des apprentis, ce sont des pistes.

Au fur et à mesure des départs à la retraite et dans le cadre d'une gestion **rigoureuse, juste et équitable**, nous assurons toutes les missions de service public qui nous sont dévolues dans le plus grand respect du développement professionnel de chaque agent de la fonction territoriale.

Voilà quelles sont les orientations que je veux faire en concertation, dans le cadre d'une démocratie sociale qui est là, qui n'est pas de façade, elle existe et je m'en félicite, et dans le cadre d'un climat social calme et apaisé !

Hamid EL MOUEFFAK.

Que les choses soient claires : il y a quelques mots qui ont été utilisés par ma collègue que je n'approuve pas.

En ce qui concerne le personnel, il faut que les commissions travaillent très sérieusement sur cette question qui représente au niveau budget, une masse très importante.

C'est une réflexion que l'on doit mener tous ensemble (personnel, élus, syndicats...) car c'est quelque chose d'important qui va peser sur les années à venir.

Jean-Pierre ROUSSARIE.

Entièrement d'accord avec vous Mr EL MOUEFFAK. Nous sommes ouverts à toute discussion et sommes d'accord pour que ces questions soient appréhendées dans le cadre pour lequel les électeurs nous ont mandatés (cadre financier). En effet, nous voulons respecter les engagements que nous avons contractualisés avec la population.

Patrick CAPOT

1/ Mise à jour du tableau des effectifs communaux.

Je suis attaché au sens des mots.

En matière d'emploi de fonctionnaire « la politique de SARKOZY » c'est la programmation de la suppression d'un emploi sur deux au moyen de la révision générale des politiques publiques qu'applique le gouvernement. Or le cadre d'emplois pour notre commune qui nous est soumis pour sa

mise à jour n'accompagne pas cette politique, le cadre d'emplois reste le même d'une année sur l'autre en matière d'effectifs.

Si le remplacement des trois départs en retraite est pourvu au moyen de l'intégration des apprentis et de la titularisation des contrats à durée déterminée je ne peux que l'approuver.

Le maintien de l'emploi communal dans la filière technique pour les travaux de voirie doit rester notre priorité.

Jean-Pierre ROUSSARIE.

J'ai oublié de donner un élément dans l'argumentation, c'est que nous avons créé la Régie de quartier (qui va être très certainement labellisée). Elle occupe 19 emplois temps plein qui, par convention, peuvent intervenir et venir renforcer nos équipes

Michel DASSEUX.

Je partage les dires de Mme ESCLAFFER car ce qui me fait peur c'est moins 7 agents au technique par comparaison au gonflement de certains services administratifs.

Lorsque Mme ESCLAFFER a parlé de Sarkozisme, c'est bien lui qui a dit « Travailler plus pour gagner plus ». Donc, si on dit aux gens de faire des heures supplémentaires, soit il va falloir les payer, soit il faudra les rendre, ce qui risque d'entraîner des déséquilibres. Mais je voulais intervenir sur autre chose : le travail en commission. En effet, la commission « travaux et urbanisme » avait lieu hier soir et le conseil municipal a lieu aujourd'hui. Je voudrais savoir quelle est votre conception de la commission. Est-ce une commission d'enregistrement au cours de laquelle on se met au garde à vous et où on écoute Mr MARTINEAU nous dire ce qui a été décidé. Je m'étonne de l'ordre du jour mentionnant un projet de délibération pour le conseil municipal de ce soir. Comment voulez-vous qu'on ne fasse pas mousser ici certaines choses alors qu'en commission tout se résoudrait si on pouvait s'épancher librement.

Jean-Pierre ROUSSARIE.

Mr DASSEUX, vous avez reçu l'ordre du jour du Conseil Municipal il y a une semaine alors ne venez pas dire que vous n'êtes pas au courant, que vous l'avez découvert hier soir. Il n'y a rien de caché, tout est transparent. De plus, les commissions se réunissent et nous n'y pouvons rien si le calendrier du mois de Juin est très chargé.

Sur les 7 postes en moins (technique) et les 4 en plus (administration générale), je me permets d'attirer votre attention sur les filières. Par exemple il y a des gens qui sont classés dans la filière administrative mais qui, en réalité, travaillent dans la filière technique, un autre est rattaché au service animation-sport mais figure également dans la filière administrative ainsi que quelques autres. Dans ces conditions, Mr DASSEUX, il ne faut pas regarder le tableau point par point.

Michel DASSEUX.

Il ne faut pas nous prendre pour des billes...

Yves LE ROUZIC.

Mr DASSEUX, sur les points de la commission d'hier soir, il y a un point sur lequel vous devriez avoir déjà bien travaillé puisque vous siégez à la C.A.P et que ce point y a été débattu. Il concerne une étude sur le renouvellement du schéma directeur d'assainissement. Il s'agissait simplement hier soir en commission d'urbanisme, de l'approuver.

Le deuxième point concerne la dénomination des voies : il était convenu que les enfants du C.M.E proposeraient des noms.

Vous nous reprochez des choses sur lesquelles il n'y a que du consentement et avec un peu de clarté vous auriez vu qu'il n'y avait pas de grandes décisions à prendre.

Jean-François MARTINEAU.

Effectivement il n'y avait pas matière à grand débat sur ces 2 éléments. Sur la convocation ce qui vous a peut être induit en erreur, c'est qu'il y avait écrit « projet de délibération », on aurait du noter « délibération du conseil municipal ». On peut, je pense clore le débat.

Nous allons devoir travailler sur certains dossiers pour lesquels il y aura matière à discuter, à amener vos idées pour les faire avancer.

Bernard BARBARY.

Le souhait de notre équipe municipale est de travailler avec votre groupe dans un esprit constructif, tourné vers l'avenir.

Or depuis le début du mandat au lieu d'élever le débat par des analyses, une confrontation féconde d'idées ou de projets vous ressassez des attaques agressives et même humiliantes.

Le cas c'est encore produit hier soir à l'occasion de la commission « travaux et urbanisme ». Malgré un calendrier de juin très chargé que nous avons expliqué, vous avez attaqué sur la tardiveté de la réunion bien que nous ayons eu soin de la tenir précisément avant ce conseil. Nous vous avons informé de façon complète de tous les sujets qui se rapportaient à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir.

Nous vous avons exposé les raisons pour la quelle la date cette réunion de la commission « travaux et urbanisme » avait été fixée à hier soir.

Or ce qui se passe c'est que ces réunions et les échanges semblent vous servir essentiellement à fourbir les attaques que vous réservez en Conseil Municipal comme c'est encore le cas ce soir où l'outrance est poussée à son maximum compte tenu des termes qui ont été utilisés et que je n'ose même pas répéter.

Le débat d'idée sur le fond est difficile à conduire dans ces conditions.

Nous voyons bien que votre participation à ces réunions de commissions vise à trouver le détail technique, le point sur lequel on pourra pinailler....pour polémiquer, humilier, voire harceler l'équipe municipale et tout particulièrement le Maire.

C'est vrai.... il faut bien le dire tout cela suffit ! Si nous avons pour objectif de créer avec le groupe d'opposition un débat constructif nous ne sommes pas déterminés à essayer sans arrêt des leçons et des critiques souvent injustes, mesquines et toujours, toujours négatives.

Tout le monde en a un peu marre.

Car la situation de notre Commune et ses enjeux d'avenir repose sur des approches globales, constructives et collectives.

Le présent c'est une commune qui bat les records

- de fiscalité
- d'endettement
- et dont les charges de structure restent très élevées.

Lorsque vous critiquez la gestion du personnel sans doute vous fondez vous sur l'exemplarité de celle qui fut la vôtre !

Notre toute première priorité dans ce mandat est d'entamer un assainissement du budget, de tendre vers des équilibres à tout le moins « convenables », de contenir le taux d'endettement et la fiscalité...de sauvegarder les chances de notre commune pour un redressement financier et économique.

C'est déjà un beau challenge d'arriver à ré-équilibrer notre situation budgétaire et financière.

Comment pourrait-on continuer à gérer en déconnectant complètement les décisions d'investissement (PPI) de toute considération relative à la situation budgétaire et financière de la Commune et à ses capacités d'autofinancement ?

Je réitère que notre but, c'est la moindre des choses, surtout dans la situation actuelle de la Commune, est de construire un dialogue constructif au sein du Conseil Municipal sur les enjeux d'avenir pour notre commune.

Mais la guérilla permanente, l'obstruction systématique, le harcèlement et même l'humiliation et les attaques personnelles...ça suffit...personne ne comprend plus cela à commencer par les Colomniérois eux mêmes.

Marie-Claire SARLANDE.

Lors de la réunion du compte-rendu de mandat, Mr LE ROUZIC a dit que la Régie n'était pas en cours d'agrément. Je voudrais savoir quel est son statut exact, sous quelle forme elle fonctionne actuellement.

Yves LE ROUZIC.

J'étais à l'assemblée générale du Comité de Liaison des Régies de Quartier où il y a eu des élections. Le nouveau bureau se réunira le 6 juillet prochain et examinera la labellisation de notre Régie de quartier. A ma connaissance, d'après ce que j'ai pu entendre, il n'y a aucun problème et ses statuts seront ceux d'une Régie de quartier ordinaire.

En ce moment elle bénéficie du statut de régie en cours de formation, ce qui est prévu par les statuts du C.L.R.Q, donc tout à fait légal.

Monsieur le Maire propose de revenir à l'ordre du jour et de passer au vote de la mise à jour du tableau des effectifs, qui est adopté par 24 voix pour et 5 abstentions.

Point N° 2. SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS)

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions allouées aux associations et aux organismes sociaux dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX	DESCRIPTION DU PROJET CUCS	MONTANT SUBV. ALLOUEE
Centre Social Saint-Exupéry Atelier Plume	Atelier de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme pour adulte. Concerne environ 120 personnes en entrée et sortie permanente. Espace socio-linguistique. Cette structure est nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle.	5 000,00 €
Centre Social Saint-Exupéry Pôle Accueil	Mettre en place un parcours adapté et structurant en vu d'une insertion professionnelle pour 50 personnes bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés et personnes d'origines étrangères.	5 000,00 €
Centre Social Saint-Exupéry Atelier Parentalité	Favoriser la relation parentale au travers de différentes actions telle que découverte du Jardin d'Antoine, ouvrir un espace ludothèque les mercredis et samedis après midi à la Pagode. Animer des temps de débats. Aide au dispositif vacances ouvertes. Travailler sur les interrogations éducatives posées par les parents..... (50 personnes)	1 500,00 €
Centre Social Saint-Exupéry		

Collectif culturel	Accompagner les habitants du Bas -Chamiers dans leurs choix culturels (Programmation Mairie, cinéma, centres culturels...) Faciliter la rencontre avec les artistes, visiter les salles de spectacle, les sites patrimoniaux.	1 500,00 €
Centre Social Saint-Exupéry Collectif cuisine	Développer une dynamique des ateliers cuisines, basés sur le bénévolat permettant la création du lien social, la transmission et l'échange de savoir faire culinaire. Ces ateliers bimensuels produisent une dynamique importante sur le territoire et regroupent à ce jour 54 personnes du quartier.	1 500,00 €
Centre Social Saint-Exupéry Accompagnement 3 associations juniors	Accompagnement de 3 associations juniors (la 4ème est en cours de création) accompagner les jeunes à faire vivre leur association. A mettre en place des actions d'autofinancement. A devenir citoyen de leur commune et à participer aux activités de la cité.	1 500,00 €
Centre Social Saint-Exupéry Ateliers scientifiques	Mettre en place des ateliers scientifiques pour environ 50 enfants de 6 à 16 ans. Associer des sorties nature. Atelier tous les 15 jours avec une progression sur l'histoire la géologie et la géomorphologie de la commune ainsi que l'impact des aménagements humains.	1 500,00 €
Centre Communal d'Action Sociale de Coulounieix-Chamiers Lecture intergénérationnelle	Objectif du projet : créer du lien intergénérationnelle et lutter contre l'isolement et l'exclusion. Permettre à 20 jeunes âgés de 15/18 ans de travailler durant les mois de juillet et d'août auprès de personnes âgées. Cela touchera 50 personnes âgées, 20 en maison de retraite, 30 à leur domicile suivi par l'ADVS. Le support de ce travail sera la lecture. Ce projet s'inscrit dans une démarche territoriale avec la Maison de Retraite, l'ADVS et le Centre Social .Le contenu de cette action est le suivant : entretien de motivation des jeunes, formation à la lecture à haute voix, repérage de différents ouvrages en bibliothèque. Suivi des jeunes au quotidien + une régulation une fois par semaine.	2 500,00 €
Le Pari d'un Bon Départ Le rythme de l'écolier La nutrition L'implication parentale	Mettre en place des temps de débat sur le rythme de l'écolier. Favoriser la santé en travaillant autour des goûters. Accompagner les enfants aux expositions et sorties culturelles. Construire des espaces d'échanges avec les parents pour les intéresser à la scolarité et au travail de leurs enfants.	3 000,00 €
All Boards Family Ouverture d'un lieu d'accueil	Ouvrir de façon éphémère un lieu d'accueil, de pratique et de ressource voué aux pratiques des cultures urbaines de septembre 2010 à avril 2011.	1 000,00 €
All Boards Family Block party	Renouveler la 1 ère Block Party qui a eu lieu en septembre 2009 à Coulounieix-Chamiers. Utiliser ces nouvelles pratiques culturelles pour créer du lien entre les jeunes, les familles et les communautés.	2 000,00 €
Codes 24 Education-santé	Réalisation d'ateliers sur la santé et d'un forum théâtre interactif sur la santé et les risques de conduite addictive.	2 000,00 €
Enfance / service Garde d'enfants à domicile	Garde d'enfants au domicile des parents de 0 à 13 ans sur des horaires atypiques. (Personnes au RSA) familles mono parentales, Primo-arrivant à l'emploi ou en emploi précaire.	1 000,00 €
MNOP Festival de musique	Concerne environ 25 enfants de 8 à 13 ans. Ces activités seront organisées sous forme d'un atelier vocal (Slam) et l'autre confection artistique de costumes de musiciens du mardi gras sur la période du 9 au 13 août 2010.	1 000,00 €
Agir ABCD Permis de conduire	Permettre aux femmes en difficulté, âgées de 16 à 26 ans, d'accéder au permis de conduire. 20 personnes sur les 3 quartiers CUCS seront concernées.	1 500,00 €
Ciné cinéma Décryptage cinématographique	Il est proposé un projet global visant à susciter la curiosité et à nourrir la réflexion autour du cinéma d'animation, afin d'encourager l'adhésion, la réflexion et le regard critique des publics issus des quartiers prioritaires sur l'offre cinématographique	1 500,00 €
Académie du sport de Périgueux Sport	CAPD Rugby : Permettre à des jeunes d'assister à des rencontres Internationales (50 jeunes de 8 à 20 ans).	1 000,00 €
Rouletabille Culture	Développer les actions culturelles. Exercice physique. 2 Ateliers par semaine pour environ 20 personnes + échange culturel (500 personnes).	1 000,00 €
TOTAL		35 000,00€

Mireille BORDES souhaiterait avoir un tableau où figure notamment la participation de l'Etat.

Pas de problème, ce document vous sera communiqué lui répond Mr le Maire qui en profite pour féliciter Mr LE ROUZIC et les services de l'administration générale pour le très bon travail qu'ils ont réalisé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point N° 3 VIREMENTS DE CREDITS

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LE ROUZIC

L'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSE	OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION DE CREDITS DEJA ALLOUES		OBJET DE LA DEPENSE	AUGMENTATION DE CREDITS DEJA ALLOUES	
		Chapitre et article	Somme		Chapitre et article	Somme
	Etudes	114/202/820 114/203/020	5 000 16 000	Acquisition terrains	111/2111/822	21 000
	Total		21 000		Total	21 000

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point N° 4. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE) POUR LE REAMENAGEMENT ET L'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DU CHATEAU DES IZARDS

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LE ROUZIC

Vu les règles d'attribution de la DGE applicables pour l'année 2010, Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement du Château des Izards visant à installer la bibliothèque au 1er étage et le service culturel au 2ème niveau, en améliorant l'accessibilité pour les personnes handicapées de ce futur centre culturel,

Le montant total des travaux s'élève à 126 800 € TTC soit 105 351, 00 HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	%	Montant HT en Euros
DGE	40	42140
Contrat d'objectif Conseil général	40	42140
Commune	20	21071

Michel DASSEUX.

Je répète que nous sommes contre le transfert de la bibliothèque au Château des Izards mais sommes d'accord sur l'amélioration de l'accessibilité. Vous avez eu l'habileté de jumeler accessibilité et transfert, dans ces conditions nous voterons pour.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point N° 5 - FONDS DE CONCOURS

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LE ROUZIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5216-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 Juin 2005 par laquelle la Communauté d'Agglomération périgourdine a instauré le versement d'un fonds de concours aux communes,

Considérant le rapport de Monsieur Yves LE ROUZIC Maire-Adjoint, par lequel il est expliqué la demande d'allocation de ces fonds pour l'aide au financement des travaux de rénovation de la voirie, suite aux intempéries hivernales exceptionnelles de cette année,

Le plan de financement de cette opération se décompose ainsi :

Coût Total : 250 836 € HT.

	MONTANT	%
Contrat d'objectif Conseil Général	56 957	22,70
Fonds de concours C.A.P.	48 000	19,14
Commune	145 879	58,15

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point N° 6. FONDS DE MANDAT

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LE ROUZIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5216-5,

Vu les propositions de soutien émanant de la Communauté d'Agglomération Périgourdine,

Entendu le rapport de Mr Yves LE ROUZIC Maire-Adjoint, par lequel il est exposé que la C.A.P. a décidé d'allouer un fonds de mandat d'un montant de 40 000 € à la commune de Coulounieix-Chamiers,

Cette aide est affectée à l'opération de la rénovation et à la mise aux normes de la cuisine de la salle Pablo Néruda du Centre Gérard Philipe.

Le plan de financement se décompose de la façon suivante :
Coût des travaux : 143 179 € HT.

	MONTANT	%
Contrat d'objectif Conseil Général	50 164	35
Fonds de mandat C.A.P.	40 000	28
Commune	53 015	37

Proposition approuvée à l'unanimité.

Point N° 7. MISE EN PLACE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

Le régime des taxes sur la publicité a été modifié par l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

Les trois taxes sur la publicité (taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, taxe sur les emplacements publicitaires fixes et taxe sur les véhicules publicitaires) sont remplacées par une taxe unique, dénommée taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

1) Modalités d'institution

La TLPE est une imposition facultative institué par délibération du conseil municipal avant le 1er juillet de l'année N pour être applicable en N+1.

2) Assiette de la taxe

Elle frappe les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique et existants au 1er janvier de l'année d'imposition. Il est toutefois prévu une taxation *prorata temporis* pour les supports créés ou supprimés au cours de l'année d'imposition.

La taxe frappe trois catégories de supports tels que définis par l'article L. 581-3 du code de l'environnement :

- Les dispositifs publicitaires, à savoir tout support susceptible de contenir une publicité ;
- Les enseignes, c'est-à-dire toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce ;

- Les pré-enseignes, c'est-à-dire toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Les tarifs de la taxe s'appliquent par mètre carré et par an. L'article L. 2333-8 du code général des collectivités territoriales a prévu plusieurs hypothèses d'exonération de plein droit :

- Les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicité à visée non commerciale ou concernant des spectacles ;
- Les enseignes dont la superficie est inférieure à 7 m².

Il est précisé que le Conseil Municipal a la faculté de s'opposer à l'exonération de plein droit des enseignes de moins de 7 m².

3) Recouvrement et paiement

Le redevable de la taxe est l'exploitant du support, ou à défaut le propriétaire voire celui dans l'intérêt duquel le support a été réalisé.

La taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle à la collectivité, qui doit être effectuée avant le 1er mars de l'année d'imposition.

4) Les tarifs

L'article L. 2333-8 du code général des collectivités territoriales fait une distinction entre les tarifs de droit commun applicables aux dispositifs publicitaires et pré-enseignes et ceux applicables aux enseignes.

4.1.) Dispositifs publicitaires et pré-enseignes

Lorsque l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique, le tarif applicable est de 15 € par mètre carré et par an dans les communes dont la population est inférieure à 50.000 habitants.

Lorsque l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique, le tarif applicable est trois fois celui appliqué au non numérique, soit 45 € par mètre carré et par an.

4.2.) Enseignes

En ce qui concerne les enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m² (ou supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12 m² si l'exonération de droit est appliquée) le tarif est de 15 € par mètre carré et par an dans les communes de moins de 50.000 habitants.

Pour les enseignes dont la superficie est supérieure à 12 m² et inférieure à 50 m², le tarif est quadruplé, soit 60 € par mètre carré et par an.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu la circulaire NOR/INT/B/08/00160/C du 24 septembre 2008 relative à la réforme des taxes locales sur la publicité ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'instituer la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2011,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires,

DECIDE de retenir les tarifs de droit commun, à savoir :

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes :

- * 15 € par mètre carré et par an lorsque l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique,
- * 45 € par mètre carré et par an lorsque l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique.

Pour les enseignes :

- * 15 € par mètre carré et par an en ce qui concerne les enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m²,
- * 60 € par mètre carré et par an pour les enseignes dont la superficie est supérieure à 12 m².

Michel DASSEUX.

Par rapport à la phrase « *il est précisé que le conseil municipal a la faculté de s'opposer à l'exonération de plein droit des enseignes de moins de 7 m²* » quelle est votre philosophie.

Yves LE ROUZIC.

On ne demande pas à s'opposer à l'exonération. Précise qu'on se met simplement à jour avec la réglementation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point N° 8. LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LE ROUZIC

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, dispose que :

« les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

La délibération précise les avantages accessoires liés à l'usage du logement.

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination ».

Les contraintes liées à l'exercice de ces emplois nécessitent cependant de faire la distinction entre nécessité absolue de service et utilité de service :

- il y a nécessité absolue de service lorsque le titulaire d'un emploi ne peut accomplir normalement son service sans être logé par la Collectivité et que cet avantage constitue pour l'intéressé le seul moyen d'assurer la continuité du service ou de répondre aux besoins d'urgence liés à l'exercice de ses fonctions.

- Il y a utilité de service lorsque, sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, le logement présente un intérêt certain pour la bonne marche du service.

Par ailleurs, les avantages accessoires liés à l'usage du logement doivent être fixés dans le respect du principe de parité entre les agents relevant des diverses Fonctions Publiques. Il ne peut en effet être légalement accordé aux fonctionnaires territoriaux, des prestations auxquelles ne peuvent prétendre les agents de l'Etat occupant des emplois soumis aux mêmes contraintes.

Compte-tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois de la Mairie de Coulounieix-Chamiers et des possibilités fixées par la réglementation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la liste des emplois concernés ainsi que les conditions d'occupation :

1 – Emploi de gardien du Centre Gérard Philipe

Travail et temps de présence en soirée et en week-end nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement de 72m2 habitables situé au n° 366 de l'avenue Churchill, cadastré section A.Z parcelle n° 71, composé de 3 chambres, 1 séjour-salon, 1 cuisine, 1 salle de bains, 1 wc et 1 garage.

L'attribution de ce logement est consentie à titre gratuit ainsi qu'une ligne téléphonique restreinte.

L'eau, l'électricité et le gaz restent à la charge de l'occupant.

2 – Emploi de gardien des stades et autres équipements sportifs

Travail et temps de présence en soirée et en week-end nécessitant l'attribution par nécessité absolue de service d'un logement de 72 m2 habitables situé à Pareau, cadastré section A.N n° 348, composé de 3 chambres, 1 réception, 1 cuisine, 1 salle d'eau, 1 wc et 1 annexe.

L'attribution de ce logement est consentie à titre gratuit ainsi qu'une ligne téléphonique restreinte.

L'eau, l'électricité et le gaz restent à la charge du gardien.

3 – Emploi du gardien du dépôt communal

Travail et temps de présence en soirée et en week-end nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement de 78 m2 habitables situé au n° 5 impasse Anatole France, cadastré section AD parcelle n° 9, composé de 3 chambres, 1 séjour-salon, 1 cuisine, 1 salle de bains, 1 wc.

L'attribution de ce logement est consentie à titre gratuit ainsi qu'une ligne téléphonique restreinte.

L'eau, l'électricité et le gaz restent à la charge du gardien.

Arlette ESCLAFFER.

C'est une bonne chose que d'établir une liste des emplois concernés par la nécessité absolue de service et de ré-actualiser leurs modalités de mise à disposition, d'autant que 2 de ces 3 emplois de gardiens existent déjà depuis quelques années.

Je voudrais vous poser quelques questions avant de voter, compte tenu que lors de la commission de finances, ressources humaines et politique de la ville du Mercredi 9 juin, ce sujet n'a pas été abordé

- La délibération n'indique pas les montants estimés des loyers et quels sont les autres avantages accordés outre le téléphone restreint
- La délibération indique des surfaces habitables sans préciser la surface des terrains mis à disposition des agents. Pour 2 logements il est indiqué la même surface 72 m² chacun - Coïncidence ou erreur ?

-Quelles seront les missions exactes ou nouvelles de ces agents ?

-Exerceront-ils uniquement ce travail de gardien ou effectueront-ils des tâches supplémentaires comme l'entretien des locaux et des espaces, la gestion de la serre, la mise en service des alarmes, etc ..

-Leur temps de travail sera-t-il annualisé et sur combien d'heures ?

-Comment seront traités les remplacements pendant les congés et les jours de repos, par qui et sous quelles conditions ? (heures supplémentaires – personnel prestataire – autre ?)

La permanence téléphonique de la Mairie en dehors des heures d'ouverture au public, fera t-elle partie de leurs attributions comme c'est le cas par exemple dans d'autres administrations.

Yves LE ROUZIC.

Sur le montant des loyers : comme il y avait gratuité on ne l'a pas calculé mais nous le ferons car nous voulons préciser à chaque locataire la valorisation de cette gratuité.

Sur leurs missions Mr le Maire lui précise qu'ils ont tous des tâches annexes définies dans leur fiche de poste ainsi que leur temps de travail. Ce document pourra lui être fourni. En ce qui concerne leur remplacement nous faisons appel à des vacataires.

Arlette ESCLAFFER

Assurent-ils aussi la permanence téléphonique en dehors des heures d'ouverture de la Mairie ?

Jean-Pierre ROUSSARIE

Non, nous avons toujours le contrat avec MAM Services

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point N° 9. LOCATION LOGEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LE ROUZIC

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que la Mairie a acquis une maison sise 362-364 avenue Winston Churchill à Coulounieix-Chamiers, divisée en quatre logements. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la location d'un des logements acquis situé 364 avenue Winston Churchill d'une surface de 40 m² composé d'une cuisine, d'une salle à manger et d'une chambre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la mise en location de ce logement,

FIXE le loyer à la somme de 380 €,

DIT qu'il sera procédé annuellement à la révision du loyer en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE

Arlette ESCLAFFER.

Que va-t-on faire des 3 autres logements ?

Jean-Pierre ROUSSARIE

Nous allons les mettre très certainement à disposition des syndicats puisque la réglementation est de leur fournir des locaux, d'associations... nous sommes sur cette piste de travail mais vous serez associée en temps utile.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Point N° 10. EXONERATION DE LOYER

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LE ROUZIC

A l'occasion de la vente à Monsieur et Madame STORINI des murs de la boulangerie du Bourg, Monsieur le Maire propose l'exonération des loyers des mois d'Avril, Mai et début Juin (7 Juin). L'équivalent du montant du loyer dû est inclus dans le prix de la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE l'exonération des loyers des mois d'avril, Mai, Juin (7Juin).

Point N° 11. PARTICIPATION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ETUDE D'UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 8,

Considérant le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINEAU, Maire-Adjoint :

La nouvelle autorisation préfectorale d'exploitation des unités de traitement des eaux usées, délivrée en avril 2009, demande à la C.A.P. ainsi qu'aux communes membres, la réalisation de nouveaux schémas directeurs d'assainissement et des programmes de travaux associés, et ce, avant la fin de l'année 2011.

La CAP ne pourra établir ses documents qu'avec les informations relevées dans les schémas communaux.

Plusieurs communes n'ayant pas ces documents à jour, dans un souci de plus grande cohérence technique et afin de faciliter la gestion des différentes études, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, pour la réalisation des études.

Une convention sera rédigée afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

L'estimation de la dépense totale est de 250 000 € HT. La part de la commune de Coulounieix-Chamiers s'élevant à 45 000 € HT avant subvention, soit 9 000 € HT après participation de l'Agence de l'eau (50 % soit 22 500 € HT) et du Conseil Général (30 % soit 13 500 € HT).

A la demande des financeurs, il est proposé que la CAP assure la mission de coordination et le rôle de mandataire de cette étude.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point N° 12. DENOMINATION DE VOIES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu la demande émanant de Dordogne Habitat, promoteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARTINEAU, Maire-Adjoint, par lequel il est exposé le plan du projet et les quatre voies à dénommer,

Entendu la proposition du Conseil Municipal enfants présentant une série de noms de personnes ayant reçu un prix Nobel (paix, littérature) ou ayant marqué leur époque,

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer les voies :

- 1/ Rue Mahatma Gandhi
- 2/ Rue Henri Dunant
- 3/ Rue Pablo Neruda
- 4/ Rue Jean Ferrat

Michel DASSEUX.

Je pense que les jeunes ont bien choisi mais qu'ils ont du être dirigés. J'ai un regret cependant ; nous sommes à côté du Dojo et il n'y a pas de noms de grands sportifs.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT N° 13. MODIFICATION DES TRANCHES TARIFAIRES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE PAR RAPPORT AUX REVENUS DES FAMILLES.

RAPPORTEUR : Madame Joëlle CONTIE

Les tarifs des repas du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire avaient été fixés, comme indiqués dans les tableaux ci-dessous :

Restaurant scolaire :

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER	TARIF 2008/2009
<i>Selon quotient familial :</i> - de 0 à 186 € - de 186,01 à 281 € - de 281,01 à 469 € - de 469,01 à 659 € - à partir de 659,01 € <i>Présence occasionnelle</i>	 1,46 € 1,90 € 2,66 € 2,88 € 3,09 € 3,15 €
HORS COMMUNE (sans quotient familial)	4,07 €

Accueil périscolaire :

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER	<i>MATIN</i>	SOIR (goûter inclus)	MATIN + SOIR (goûter inclus)
- de 0 à 186 €	7,81 €	17,22 €	25,04 €
- de 186,01 à 281 €	10,40 €	19,45 €	29,85 €
- de 281,01 à 469 €	13,02 €	24,71 €	37,74 €
- de 469,01 à 659 €	15,54 €	28,48 €	44,03 €
- à partir de 659,01 €	18,20 €	32,25 €	50,45 €
HORS COMMUNE (sans quotient familial)	20,77 €	36,29 €	57,06 €
Présence occasionnelle	1,89 €	2,73 €	

A compter du 1^{er} Septembre 2010, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier les tranches tarifaires par rapport aux revenus des familles, selon les tableaux ci-après :

Restaurant scolaire :

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER	<i>TARIF 2010/2011</i>
<i>Selon quotient familial :</i>	
- de 0 à 186 €	1,44 €
- de 186,01 à 281 €	1,88 €
- de 281,01 à 380 €	2,63 €
- de 380,01 à 480 €	2,66 €
- de 480,01 à 659 €	2,88 €
- > à 659 €	3,09 €
<i>Présence occasionnelle</i>	3,15
HORS COMMUNE (sans quotient familial)	4,20 €

--	--

En ce qui concerne les repas adultes, Monsieur le Maire propose qu'ils soient facturés 4,00 € pour le personnel communal et 5,00€ pour les autres ayant droits.

Accueil périscolaire :

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER	<i>MATIN</i>	SOIR (goûter inclus)	MATIN + SOIR (goûter inclus)
- de 0 à 186 €	7,70 €	16,98 €	24,68 €
- de 186,01 à 281 €	10,29 €	19,25 €	29,54 €
- de 281,01 à 380 €	12,87 €	24,44 €	37,31 €
- de 380,01 à 480 €	13,02 €	24,72 €	37,74 €
- de 480,01 à 659 €	15,54 €	28,48 €	44,02 €
- > à 659 €	18,20 €	32,25 €	50,45 €
HORS COMMUNE (sans quotient familial)	21,44 €	37,45 €	58,89 €
Présence occasionnelle	1,89 €	2,73 €	

Arlette ESCLAFFER.

Quand les choses ne vont pas je le dis, mais quand les choses vont bien je le dis aussi. Il s'agit là de dossiers qui ont été travaillés en commission et qu'au niveau de la commission scolaire, nous travaillons correctement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point N° 14. ADHESION GRATUITE A UN GROUPEMENT D'ACHATS

Rapporteur : Madame Joëlle CONTIE

La société AGAP'PRO propose une adhésion gratuite à un groupement d'achats de denrées alimentaires pour le restaurant d'enfants.

Cette offre permet à la collectivité de garder les fournisseurs antérieurs. Elle fait également bénéficier de tarifs qui représentent une économie réelle.

D'autre part, cette société s'occupe de tous les cahiers des charges avec les fournisseurs et met à disposition un logiciel gratuit de fiches de commande.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la convention proposée.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Point N° 15. CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Madame Claude DERAMCHI

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-3,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

CONSIDERANT que l'article L.2143-3 impose à toute commune de 5 000 habitants et plus la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

CONSIDERANT que cette commission est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,

CONSIDERANT que cette commission doit être composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées qui sont désignés par le Maire, lequel préside également la commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PROCEDE à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

PRECISE que la liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Pierre ROUSSARIE.

On doit se mettre en accord avec la réglementation ; d'ici le 31 décembre 2014, il faudra que nous ayons appliqué les textes. Un travail est organisé au niveau de la C.A.P et nous pourrons harmoniser nos réflexions. Nous pouvons associer des personnes qui peuvent nous apporter un concours précieux : personnes qui militent au sein d'associations, membres du conseil des sages.... Si vous avez de suggestions de noms, je vous engage à me les communiquer.

Patrick CAPOT.

Pour mener à bien l'état des lieux et ce conformer à la loi sur le handicap sur notre commune ; je propose comme candidatures à cette commission :

Monsieur Jacques LEROY, responsable administratif du domaine public retraité.

Madame Pascale LAURENT employée à la maison Départementale des personnes handicapées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

JURY D'ASSISES. Etablissement d'une liste préparatoire pour l'année 2011.

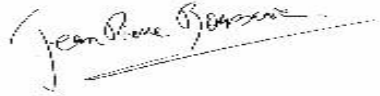
Ont été tirés au sort :

1. AIVAZIS Jimmy Dimitrios
2. ALLAIN ép. BATAILLER Monique Michèle
3. ARDIDI ép. ROBOUANT Corinne
4. PINTO Cécile Nathalie
5. RICHEBOEUF ép. GUINOT Michelle Nicole
6. BARRAUD Sarah Marie Louise
7. BOUCHER hélène
8. ZARKACHY Artaoui
9. AGARD ép. SAUVANIER Nicole Genevière
10. BERNECH Emilie
11. PETIT Christian Roland Henri
12. DIAS NABAIS Patrice
13. LABORIE Benoît Fabien

14. LARUE ép. LAPARRE Martine
15. BOYER Sébastien Daniel Marcel
16. DEVEAUX ép. COLINET Sylvette Danielle
17. BARDET ép. COYRAL Marie Edith
18. FAURE ép. BERNECH Ghislaine
19. EYMERY ép. PRIVAT Véronique
20. MALAUZAT Alain Marie
21. DIEU Lenna Annette
22. LEYGONIE ép. COLLINET Catherine Sophie
23. PROUZAT ép. PINAQUY Brigitte Elisabeth
24. AUBRY Laurence Sophie

La séance est levée à 20 H 30

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Pierre ROUSSARIE", written over a horizontal line.

Jean-Pierre ROUSSARIE

